

## Synthèse

Le 3 décembre 2020 à 01h31, le SDIS est appelé pour un feu de stockage de fourrage rue de Beaulieu au GAEC des Clos Saint-Léon à Petit-Mesnil dans l'Aube. Les sapeurs-pompiers sont confrontés à un feu de 800 tonnes de fourrage dans un bâtiment agricole de 5550 m<sup>2</sup> abritant également 200 vaches et 120 tonnes d'engrais dont des ammonitrates dosés à 33,5% stockés en big-bags. Un risque d'explosion du stock d'ammonitrates est identifié. Le feu est maîtrisé et éteint en fin de matinée avec surveillance de la température. L'arrosage est maintenu jusqu'au 5 décembre en milieu de journée.

Le BEA-RI prend la décision d'ouvrir une enquête le 4 décembre 2020. Suite à l'accident de Beyrouth le 4 août 2020, le nitrate d'ammonium a été remis en lumière ravivant le souvenir des explosions ayant eu lieu sur le site d'AZF en 2001 et à Saint-Romain-en-Jarez en 2003. L'objet de l'enquête est de déterminer dans quelle mesure le stockage d'ammonitrate a été impacté par l'incendie et si le risque de détonation était présent.

Sur ce site, les quantités d'ammonitrates et de sulfonitrates stockées étaient en dessous des seuils réglementaires impliquant des prescriptions relatives au stockage de ces produits au titre de la réglementation ICPE. Toutefois, le calcul des effets qui pourraient être produits à partir des quantités stockées montre qu'en cas de détonation les dégâts seraient importants. La probabilité d'occurrence est toutefois faible. Sur l'ensemble des événements recensés par le BARPI, seul un événement concerne spécifiquement la détonation d'ammonitrates.

Le phénomène dangereux principal redouté est la détonation. Les conditions qui peuvent mener à un tel phénomène sont la contamination des ammonitrates par des substances combustibles ou incompatibles, le chauffage de l'ammonitrate associé au maintien d'un confinement des gaz émis par la combustion, ainsi qu'un impact très violent d'un projectile sur le produit ou une onde de choc très violente en contact avec l'ammonitrate.

Dans le cas de cet incendie, la configuration des lieux et l'intervention adaptée des services de secours font que le risque de détonation était écarté, mais la probabilité qu'un tel événement se produise semble pouvoir encore être diminuée.

La quantité d'ammonitrates stockée dans les exploitations agricoles est majoritairement sous le seuil de classement de la rubrique ICPE 4702. Toutefois ces exploitations agricoles peuvent être des installations classées pour la protection de l'environnement au titre d'autres rubriques, notamment les rubriques élevage ou dépôt de matériaux combustibles.

L'enquête a conduit à tirer des enseignements de sécurité sur les conditions de stockage des ammonitrates haut dosage et sur le besoin de renforcer la sensibilisation des exploitants agricoles sur le sujet.

Par ailleurs, outre ces enseignements de sécurité, dans un contexte où les ammonitrates 33,5% sont couramment stockés dans les exploitations agricoles à proximité de matériaux combustibles comme la paille et le foin ou d'autres matières incompatibles, et où même en faibles quantités, ils représentent un facteur de sur-accident en cas d'incendie dans l'exploitation, **le BEA-RI recommande au pouvoir réglementaire d'étudier la faisabilité de préciser dans les réglementations qui s'appliquent à des installations agricoles les bonnes pratiques à appliquer en cas de stockage d'engrais correspondant aux caractéristiques de la rubrique 4702-II.**